Cfdt:

Le Ré-ActiF

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités de la Gironde
N° 128 septembre 2026 Assemblée Génrérale statutaire

Cfdt: RETRAITÉS GIRONDE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

ASSEMBLEE GENERALE DES RETRAITES CFDT DE LA GIRONDE
LE MARDI 24 NOVEMBRE 2026 À LORMONT

Sommaire et pagination dans ce numéro

EDITO
Convocation p. 2
Règlement Intérieur p. 3
Statut p. 4-5
Rapport d'activité p. 6-10
Rapport financier p. 11
Avant-projet résolution p. 12-17
Appel et Bulletins de candidatures p. 18
- Pour le bureau de vote,
- Pour le conseil,
- Pour la commission de contrôle des comptes.

Bulletin de participation p. 19

Imprimerie Sammarcelli
Eysines

Union Territoriale des Retraités
8 rue Théodore Gardère
33000 BORDEAUX
gironde@retraites.cfdt.fr
http://www.cfdt-retraites.fr/gironde



EDITO

Secrétaire Général
Didier GOUNET

Assemblée générale statutaire jeudi 24 novembre 2026 à Lormont

Ce numéro est consacré à notre assemblée générale statutaire du mardi 24 novembre prochain à Lormont.
Elle se tient tous les trois ans, afin de tirer un bilan des années écoulées et de jeter des perspectives.

Toutes les adhérentes et adhérents sont invité.es.

Cette année, notre AG revêt une saveur particulière, dès son ouverture. En effet, conformément aux textes qui régissent désormais toute la CFDT Retraités, chaque structure locale est invitée à changer d'appellation. Nous sommes aujourd'hui l'Union territoriale CFDT de la Gironde. Demain nous serons le Syndicat CFDT des retraités de la Gironde.
Ainsi, nous serons « à égalité » avec tous les syndicats de salariés de la CFDT. Cela sera de nature à mieux faire reconnaître notre place, à favoriser les transferts d'adhérents partant en retraite notamment. La forme juridique ne changera pas, nous restons sous le statut d'association loi 1901. C'était indispensable pour nos représentations externes, comme dans les centres communaux d'action sociale (CCAS).
A l'aube des 80 ans de notre syndicalisme retraité - en 2027, c'est une page d'histoire qui se tourne.

Syndicat des retraités

Notre AG du tout nouveau syndicat permettra de faire le bilan des trois années écoulées et de tracer des orientations pour les trois prochaines années, de renouveler nos responsables.
Toutes les informations utiles sont dans les pages qui suivent.
Le bilan de notre activité est riche et varié. Pourtant, pour des questions de place, il ne reflète pas de manière exhaustive toutes nos actions, en particulier dans chacun des territoires girondins, tant cette activité est importante.
Afin de la visualiser davantage, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.cfdt-retraites.fr/gironde

Notre résolution d'orientation est ambitieuse, nous avons du pain sur la planche pour les trois prochaines années au moins.

Je souhaite ici faire partager un sentiment profond. N'hésitez pas à vous engager davantage à nos côtés, c'est un vrai plaisir de tenter d'être utiles à nos adhérent.es et plus largement aux retraité.es du département.
A l'heure où le repli sur soi progresse, où les égoïsmes et les querelles futiles sont légion, notre syndicalisme CFDT Retraités, sincère et désintéressé, est un syndicalisme d'avenir.

Les incendies de l'été en Gironde ont démontré que notre sens de la solidarité et de l'empathie sont des valeurs essentielles.

Alors, nous vous attendons
nombreuses et nombreux à Lormont,
bienvenue à vous !

INFOS PRATIQUES de l'AG statutaire

Notre assemblée générale en pratique

A la CFDT, une assemblée générale d'adhérents répond à quelques règles de fonctionnement édictées dans nos règlements internes, de nature à favoriser l'expression du plus grand nombre.
Notre AG se déroulera le 24 novembre 2026 à Lormont

Notre AG se tiendra en deux temps.
A l'ouverture, une AG destinée uniquement au changement de nom : de UTR nous allons prendre le nom de syndicat. Nous sommes toujours association de retraités mais en interne cela simplifiera les relations. Puis, en suivant, une AG plus habituelle, destinée à examiner le rapport d'activité, travailler aux orientations et élire nos responsables.

Le rapport d'activité.
A l'instar de l'activité de toute notre Union territoriale, notre action sur les territoires se caractérise par des liens particuliers avec les animateurs pour porter leur revendications. Par ailleurs, au cœur de notre engagement, se situent les services apportés aux adhérents. Tout un chapitre sur « faire entendre la voix des retraités une présence indispensable dans les lieux de décisions (CCAS, CDCA…) Un autre sur les services à l'adhérent pour leur faciliter la vie (enquête, mutuelle…)
Enfin, notre organisation interne constitue la colonne vertébrale de notre syndicat. Le renouvellement des militants est une priorité constante, la formation , un levier. La gestion rigoureuse des finances assure la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de nos projets.

La résolution d'orientation
C'est la feuille de route que nous proposons pour les trois années à venir. Il est possible à chacune et chacun d'entre vous de déposer des amendements, des modifications, avant le 11 octobre. Il suffit de nous écrire, par mail ou courrier papier. Vos propositions seront examinées par notre conseil et selon son avis, nous en débattrons ensemble le 24 novembre 2026.

Les pouvoirs
Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas venir à Lormont, vous avez la possibilité de donner pouvoir pour vous représenter. Soit à une ou un adhérent de votre connaissance, soit à l'adressant à l'UTR.

Les élections
Nous faisons appel à candidatures pour le Conseil (notre organe directeur), pour la commission de contrôle des comptes ainsi que pour le bureau de vote le jour de l'AG. Vous trouverez à la fin du réactif les bulletins de candidatures.

Rétroplanning
Vous le trouverez ci-dessous. Il va vous permettre de retenir les dates importantes.

Rétroplanning

9 juin conseil	Ordre du jour voté
30 juin conseil	Conseil extraordinaire élargi aux animateurs des territoires. Groupe de travail sur l'activité et l'orientation.
14 septembre Journal	Envoi du ré-actif aux adhérents avec : - les modalités de la tenue de l'AG, - le règlement Intérieur de l'AG, - les statuts de l'UTR, - le rapport d'activité, - le rapport financier, - l'avant projet de l'orientation, - l'appel à candidature : au conseil, commission de contrôle des comptes, - le bureau de vote, - l'ordre du jour
Phase de	**consultation**
11 octobre	- Vos questions sur le rapport d'activité, le rapport financier, - Vos amendements sur le projet orientation - Votre candidature au conseil, à la commission de contrôle des comptes, - Le bureau de vote.
15 octobre au conseil	- adoption du projet de texte d'orientation - amendements - liste des candidatures - arrêt des comptes
15 octobre inscription	Dernier jour pour s'inscrire à l'AG en présentiel
24/30 octobre	Finalisation et envoi du réactif, ordre du jour définitif, résolution amendée, candidatures au conseil , candidatures commission contrôle des comptes et arrêt des comptes
17 novembre pouvoir	Dernier jour pour donner pouvoir si vous ne pouvez pas venir à l'AG (soit à une personne présente à l'AG, à l'UTR)
24 novembre	Assemblée Générale statuaire à Lormont

RÉGLEMENT INTÉRIEUR de l'AG statutaire

Article 1 - Convocation

L'assemblée générale statutaire de l'Union territoriale CFDT des Retraités de la Gironde est convoquée le mardi 24 novembre à Lormont,

Article 2 - Composition

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UTR CFDT 33 à jour de leur cotisation à l'ouverture de l'AG

Article 3 - Objet de l'assemblée générale

L'assemblée générale est l'instance souveraine de l'UTR CFDT 33.
Elle se prononce :
Sur le rapport d'activité de la mandature 2023/2026,
Sur le rapport financier de la même mandature,
Sur la résolution d'orientation de la mandature 2026/2029,
Elle procède à l'élection du Conseil de l'UTR, composé de 26 membres maximum
Elle procède également à l'élection de la commission de contrôle des comptes composée de trois membres, hors des membres du conseil.
conformément aux articles 9 et 10 de nos statuts.

Article 4 - Bureau de séance

Un bureau de séance est constitué. Sa mission est d'assurer le bon déroulement de l'A.G. et de veiller au respect de l'ordre du jour.
Ce bureau de séance est composé d'un.e président.e et deux membres choisis par le conseil parmi les conseiller.es en exercice. Les deux membres exercent la fonction de secrétaire.

Article 5 - Bureau de vote

Un bureau de vote est constitué. Il est composé d'un.e président.e et quatre membres dont deux conseiller.es en exercice.
Sa mission est de vérifier le nombre de mandats retirés, vérifier les pouvoirs attribués, de compter les votes exprimés à main levée et de procéder au dépouillement des votes à bulletin secret.

Article 6 - Calendrier préparatoire à l'AG du 24 novembre 2026

6.1 La **date de l'AG** a été communiquée aux adhérents le **21 janvier 2026.**

6.2 Textes statutaires

Le rapport d'activité, le rapport financier, la résolution d'orientation sont adressés à chaque adhérent en septembre dans le numéro spécial du Ré-actif.

La résolution d'orientation est le seul texte qui permet à chaque adhérent de présenter sa contribution sous la forme d'une demande de modification du texte (appelée amendement).

Ces amendements devront être adressés par écrit à l'UTR avant le **11 octobre 2026**. Tout amendement reçu hors délai ne sera pas retenu.

6.3 L'appel à candidatures pour le conseil de l'UTR et la commission de contrôle des comptes seront envoyés le 14 septembre 2026. Peut être candidat.e, tout.e adhérent.e à jour de sa cotisations au **1er octobre 2026.** Toute candidature devra être adressée à l'UTR par écrit avant **le 11 octobre 2026**.

6.4 La résolution réécrite après examen des amendements, les amendements mis en débat lors de l'AG et les candidatures au conseil seront adressés à chaque adhérent UTR **entre le 24 et le 30 octobre 2026.**

Article 7 - Préparation

Les textes de l'AG ont fait l'objet d'un conseil extraordinaire le 30 juin 2026. Le bureau a été chargé de l'élaboration de l'avant projet, de l'examen des amendements et de la rédaction finale de la résolution orientation qui sera présentée et votée au Conseil du **15 octobre 2026**, pour être soumise au vote de l'AG.

Article 8 - Responsabilité du Conseil

Tous les textes soumis au vote de l'AG sont présentés au nom du conseil en exercice.

Article 9 - Consignes pratiques

Déclarations de candidatures au Conseil

Les candidats au conseil mentionneront le nom, prénom, le secteur d'activité professionnelle d'origine et le territoire d'appartenance.

Le bulletin de vote mentionnera le nom et le prénom et le territoire.

Les inscriptions à l'AG devront parvenir par écrit à l'UTR avant le **11 octobre 2026**.

Les adhérents, qu'ils participent ou non à l'Assemblée générale sont invités à faire connaître leurs candidatures aux commissions existantes : développement, protection sociale, loisirs, journal-communication, logement…

Pouvoirs: en application de nos statuts, tout adhérent empêché de participer à l'Assemblée Générale, peut confier à un autre adhérent le soin de le représenter, à ce titre il pourra s'exprimer en son nom et voter pour lui.
Chaque adhérent.e présent.e pourra être porteur de **deux pouvoirs au maximum.**

Le pouvoir se fait par écrit, il est signé du mandant. Il devra parvenir au plus tard le **17 novembre 2026** à l'UTR 33. Toutefois, un adhérent inscrit qui rencontrerait une difficulté l'empêchant de participer pourra se faire représenter jusqu'à l'ouverture de l'AG.

STATUTS « syndicat CFDT des retraités de la Gironde »

proposés à l'assemblée générale le 24 novembre 2026

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er – Forme juridique

Dans les articles des présents statuts, le terme « retraités » recouvre les retraités et anciens travailleurs c'est-à-dire toute personne qui dispose d'un revenu de remplacement pour un motif de retraite de droit direct ou dérivé, de préretraite, de cessation anticipée d'activité, d'invalidité, quel que soit son statut antérieur : salarié, indépendant, professions libérales, free-lance, sans activité professionnelle.
Il est formé entre tous les adhérents retraités CFDT du département de la Gironde, une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Article 2 – Titre et siège social

L'association prend pour titre : « Syndicat CFDT des retraités de la Gironde », dit CFDT Retraités Gironde. Son siège social est fixé à Bordeaux, 8 rue Théodore Gardère..
Il pourra être transféré en tout autre lieu du champ d'activité géographique de l'association sur une décision de son conseil.
Le siège social ne peut être fixé au domicile d'un particulier.

Article 3 – Affiliation confédérale

Le syndicat CFDT des retraités est affilié à la Confédération française démocratique du travail (CFDT).
Il accepte et respecte, dans son action, la déclaration de principes et les statuts de cette confédération ainsi que les orientations définies dans les congrès confédéraux. Du fait de cette affiliation à la CFDT, le syndicat CFDT des retraités est obligatoirement membre de l'Union confédérale des retraités (UCR-CFDT), de l'Union régionale interprofessionnelle (URI-CFDT) et de l'Union régionale des retraités (URR-CFDT) des structures interprofessionnelles de proximité dont il relève par son champ d'activité.
Le syndicat CFDT des retraités communique à la Confédération, à l'UCR, à l'URI et pour information à l'URR les documents actualisés suivants : les statuts, le règlement intérieur, la liste des membres de son organisme directeur et les récépissés de dépôt à sa création et lors des modifications.
Le syndicat CFDT des retraités accepte et applique les principes, les méthodes, les orientations des structures CFDT auxquelles il est affilié. Il jouit de son autonomie dans la zone de responsabilité telle que définie à l'article 1.

Article 4 – Objet et missions

L'association « syndicat CFDT des retraités de Gironde » a notamment pour objet l'étude et la défense individuelle et collective des intérêts économiques et sociaux des adhérents, qui relèvent de son champ de compétences, par les moyens les plus appropriés.
Elle a pour missions essentielles :
- Organiser les retraités, répondre à leurs besoins en matière d'information, de formation et de communication, coordonner l'activité de ses sections ;
- Assurer la visibilité de ses actions en interne et en externe ;
- Élaborer les revendications communes aux retraités et agir, dans la proximité, avec eux ;
- Aider les retraités dans leurs démarches et les représenter auprès des collectivités locales, pouvoirs publics, organismes et institutions où s'élaborent les politiques territoriales à l'intention des retraités et personnes âgées ;
- Aider à la création et au développement de services ou activités culturelles pour ses adhérents ;
- Représenter les retraités dans les structures interprofessionnelles de son champ géographique.

CHAPITRE II – CONSTITUTION

Article 5 – Organisation

Le syndicat CFDT des retraités n'est pas organisés en ULR. En Gironde il est organisé en territoires.
Le conseil pourra décider la constitution URL, s'assurera du fonctionnement dans le respect de la démocratie et des statuts du syndicat CFDT des retraités.
Des SSR peuvent exister avec un rôle fonctionnel dans son champ géographique.
Chaque territoire aura des règles de fonctionnement reposant sur la pratique participative des adhérents, accompagné des moyens nécessaires à son exercice.
Le règlement intérieur du syndicat CFDT des retraités précise la liste, le périmètre et les attributions des territoires et leurs règles de fonctionnement.

Article 6 – Adhésions et cotisations

Les retraités adhèrent au syndicat CFDT des retraités.
L'ensemble de ces adhérents s'engagent à respecter les présents statuts et les dispositions du règlement intérieur.
La cotisation de chaque adhérent est égale au minimum à 0,50 % du montant total de ses pensions (retraites de base plus complémentaires). La gestion des adhérents et des cotisations se fait selon les conditions prévues par les chartes confédérales de la CFDT et les protocoles tripartites.
Le syndicat CFDT des retraités remet les cartes et attestations fiscales à tous les adhérents.

Article 7 – Ressources

Les ressources du syndicat CFDT des retraités sont constituées par : la part de la cotisation fixée par la charte de la cotisation syndicale ; les subventions de l'organisation syndicale, les contributions financières des pouvoirs publics ; les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies ; les produits des fêtes ou manifestations diverses, les dons.

Article 8 – Démission ou radiation

La qualité de membre du syndicat CFDT des retraités se perd : par démission ; par décès ; par non-paiement des cotisations ; par radiation par le conseil pour manquement grave aux présents statuts, l'intéressé étant invité à fournir ses explications.
Les modalités pratiques sont précisées dans le règlement intérieur.

CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT

Article 9 – Principes et organismes statutaires

La direction du syndicat CFDT des retraités est assurée démocratiquement par :
- L'assemblée générale souveraine ;
- Le conseil, organisme dirigeant entre les assemblées générales, qui délibère du fonctionnement et de l'activité du syndicat CFDT des retraités et contrôle le bureau ;
- Le bureau, élu en son sein par le conseil, qui est chargé de la direction du syndicat CFDT des retraités.
- Le règlement intérieur précise les conditions de mixité, les modalités et le fonctionnement du syndicat CFDT des retraités.

L'assemblée générale a tous pouvoirs et, notamment, débat des rapports d'activité et de la situation financière présentés au nom du conseil, ainsi que sur la gestion du bureau.
Elle se prononce sur les comptes de (ou des) l'exercice clos après avoir entendu le rapport de la commission de contrôle des comptes.

STATUTS « syndicat CFDT des retraités de la Gironde »

Elle pourvoit à l'élection du conseil. Les élections de personnes ont obligatoirement lieu à bulletin secret.
Elle prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés (total des votes « pour » comparés au total des votes « contre ») sauf pour les dispositions prévues aux articles 17 et 18.

Article 10 – Assemblée générale élective

L'assemblée générale élective se réunit tous les trois ans sur convocation du conseil. Elle peut se réunir en assemblée générale extraordinaire à la demande du tiers des adhérents ou de la moitié des membres du conseil.
Elle regroupe les adhérents du syndicat CFDT des retraités.
L'URI (union régionale interprofessionnelle), l'UCR (union confédérale des retraités) et l'URR (union régionale des retraités) sont invitées avec droit d'expression.

Article 11 – Assemblée thématique

Entre deux assemblées générales électives, le conseil peut réunir une assemblée thématique ou des assemblées thématiques sur des débats proposés par le bureau dans le cadre exclusif des orientations de l'assemblée générale (information, échange sur des questions d'actualité, etc.).

Article 12 – Conseil

Le conseil se réunit au moins trois fois l'an. Il se compose de 12 à 26 membres. Il est constitué par appel de candidatures à l'ensemble des adhérents.
Les conseillers sortants sont rééligibles.
Le collège du Bureau doit être inférieur en nombre à la moitié du nombre total du conseil.
Ces conseillers sont rééligibles.
Le conseil :
- Élit le bureau ;
- Délibère de tous les sujets intéressant le syndicat CFDT des retraités dans le cadre des orientations décidées par l'assemblée générale ;
- Désigne et mandate ses représentants dans les diverses institutions concernant le syndicat CFDT des retraités.
- Il approuve les comptes du syndicat CFDT des retraités intégrant ceux des organisations adhérentes dans les délais fixés par la loi et dans le respect de la loi 2008-789 du 20 août 2008 et de ses décrets d'application.
- Il s'assure de la publication de ses comptes par le bureau.

Chaque conseiller bénéficie d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité. La moitié au moins des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

Article 13 – Bureau

Le bureau se compose de 4 à 10 membres : dont un secrétaire général, un trésorier et des membres responsables d'une activité définie.
- Il se réunit au moins deux fois entre deux conseils.
- Il est chargé de la direction du syndicat CFDT des retraités, de son organisation, de sa représentation extérieure et de la mise en œuvre des décisions du conseil.

Dans le respect de la loi 2008-789 du 20 août 2008 et de ses décrets d'application,
- il arrête les comptes du syndicat CFDT des retraités, intégrant ceux des organisations adhérentes.
- Il assure la publication de ces comptes après leur approbation par le conseil.

Le conseil doit être informé de ses travaux. Les décisions sont prises à la majorité. La moitié des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

Article 14 – Vérification des comptes

Pour la vérification des comptes, une commission de contrôle des comptes est instituée. Elle comprend trois membres pris en dehors du conseil et élus en assemblée générale.
Cette commission examine les comptes une fois par an. Un des membres présente le rapport de la commission devant l'assemblée générale.

Article 15 – Commissions et groupes de travail

Le conseil peut constituer des commissions (permanentes) et des groupes de travail (non-permanents) chargées de préparer des décisions à prendre dans les organes directeurs du syndicat CFDT des retraités.
Le règlement intérieur précise :
Le nombre de ces commissions, leurs attributions, leur composition et la fréquence de leurs réunions ;
La composition et l'objectif d'un groupe de travail.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du syndicat CFDT des retraités. Ce règlement intérieur et toutes les modifications qui pourraient lui être apportées doivent être approuvées par le conseil.

Article 17 – Révisions des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale dans toutes ses dispositions, sous réserve de l'application des dispositions de la loi de 1901.
L'initiative des modifications appartient au conseil.
Les propositions de modifications doivent être adressées aux adhérents au moins deux mois avant l'assemblée générale.
Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés sauf pour les modifications des articles 1, 2 et 3, et la radiation prévue à l'article 8 qui doivent être votés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Article 18 – Dissolution - Fusion - Désaffiliation

La dissolution du syndicat CFDT des retraités, sa fusion ou sa désaffiliation avec d'autres organisations ne pourront être décidées que par une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par le conseil.
La dissolution du syndicat CFDT des retraités, sa fusion avec d'autres organisations ou sa désaffiliation doivent être prononcées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, à la condition qu'à l'assemblée générale soient représentés les deux tiers des adhérents.
En cas de dissolution ou de désaffiliation, l'avoir du syndicat CFDT des retraités est versé à l'Union confédérale CFDT des retraités.

Article 19 - Représentation juridique du syndicat CFDT des retraités et action en justice

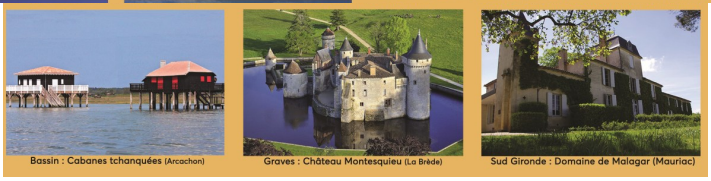
Les membres du bureau ont qualité pour représenter les « organisations membres » du syndicat CFDT des retraités de la Gironde.
L'association « syndicat CFDT des retraités de la Gironde » étant revêtue de la personnalité juridique peut faire tout acte de personne juridique et ester en justice.
Ces divers actes sont décidés par le bureau, lequel est représenté, en justice, par le ou la secrétaire général.e ou toute autre personne désignée à cet effet, par le bureau.
Cette désignation prend forme d'un « mandat pour agir » acté par le procès-verbal.

RAPPORT D'ACTIVITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2026

Penser globalement, agir localement !



Tel était le titre de notre résolution d'orientation adoptée il y a plus de trois ans à l'assemblée générale d'Eysines, le 26 mai 2023.

Le rapport d'activité proposé ici ne consiste pas seulement à dresser l'inventaire des réunions tenues, des dossiers suivis ou des actions conduites. C'est avant tout porter un regard collectif sur le mandat qui s'achève, mesurer les avancées obtenues, identifier les difficultés rencontrées et dégager les enseignements qui permettront de construire les orientations des trois prochaines années.

Ce rapport d'activité est donc celui d'une organisation qui cherche à être utile aux retraités, à partir de leurs réalités quotidiennes, en privilégiant le dialogue avec les institutions lorsqu'il permet des avancées, sans renoncer à la mobilisation lorsque les droits sont remis en cause.

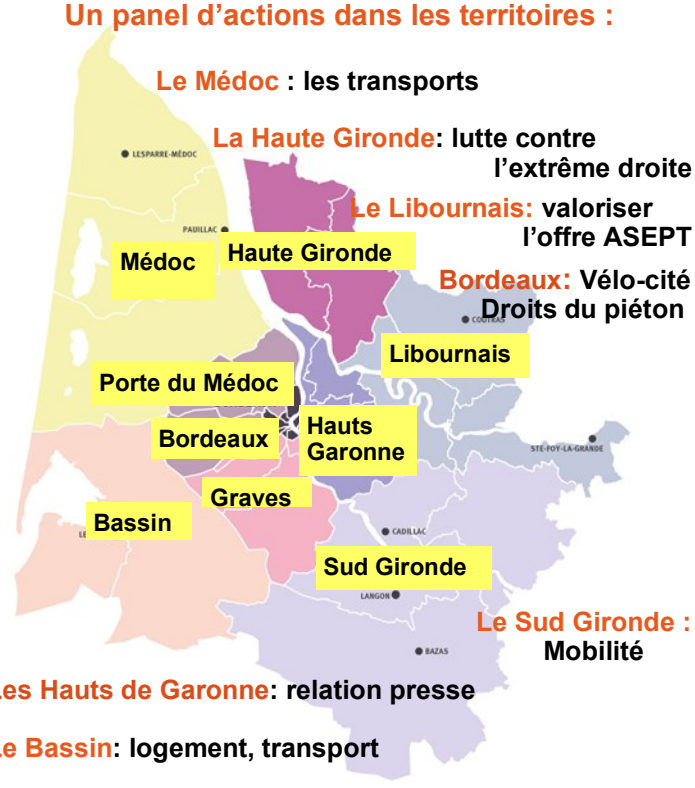
Notre mandat s'est déroulé dans un contexte particulièrement exigeant. Les retraités ont été confrontés à une succession de crises qui ont profondément modifié leur quotidien.
L'inflation a fortement dégradé leur pouvoir d'achat, notamment pour les dépenses contraintes que sont l'alimentation, l'énergie, le logement et les complémentaires santé.
Dans le même temps, l'accès aux soins est devenu plus difficile avec la progression des déserts médicaux, la crise des hôpitaux publics, les difficultés des services d'urgence et les délais toujours plus longs pour obtenir un rendez-vous médical.
La réforme des retraites a marqué durablement cette période. Au début du mandat, notre Union Territoriale des Retraités a continué de s'investir pleinement dans cette démarche en participant, aux côtés de l'Union départementale de Gironde et de ses syndicats de salariés, aux mobilisations.

1. Renforcer notre présence dans les territoires : une ambition qui reste d'actualité

Le mandat écoulé confirme une conviction forte de notre organisation : C'est au plus près des personnes que se construisent les revendications, que se repèrent les difficultés nouvelles et que se développent les solidarités.
Nous y avons consacré des moyens humains, par une organisation renforcée (référents et animateurs) et financiers, en dégageant des lignes budgétaires spécifiques.
Sur la durée du mandat, nous avons progressé dans l'animation et la participation dans les territoires. Cependant, en fonction des réalités locales, les avancées se font à des rythmes variables. Il ne suffit pas de décréter le développement de notre activité dans les territoires pour que cela s'organise d'un coup de baguette magique.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : difficultés à trouver des salles, disponibilité réduite des militants, faible renouvellement des participants et parfois manque d'envie de s'engager durablement. Nous retrouvons souvent les mêmes militants, très investis, mais qui ne peuvent à eux seuls faire vivre l'ensemble de nos territoires.

Un panel d'actions dans les territoires :



Le Médoc : les transports

La Haute Gironde: lutte contre l'extrême droite

Le Libournais: valoriser l'offre ASEPT

Bordeaux: Vélo-cité Droits du piéton

Le Sud Gironde : Mobilité

Les Hauts de Garonne: relation presse

Le Bassin: logement, transport

Les Graves: Pacte du Pouvoir de Vivre

Le mandat nous enseigne que l'animation territoriale ne peut être réduite à l'organisation de réunions. Elle doit devenir un véritable réseau d'échanges, de remontée des besoins, de partage des expériences et de construction collective des revendications.

C'est sans doute l'un des principaux défis du prochain mandat, en lien avec notre syndicat départemental qui devra poursuivre dans cette voie.

2. Faire entendre la voix des retraités : une participation dans les lieux de décision

Tout au long du mandat, notre Union Territoriale s'est attachée à renforcer cette présence dans les différentes instances de concertation et de démocratie locale. Cette représentation constitue un véritable levier d'influence. Elle permet de faire vivre les valeurs de la CFDT : dialogue, participation des citoyens, recherche de solutions concrètes et défense de l'intérêt général.

♦ CCAS : être au plus près des réalités sociales

Le renouvellement des représentants dans les CCAS (Centres communaux d'action sociale) a constitué une étape importante du mandat. Sur les 60 candidatures proposées, 40 de nos représentants ont été désignés.

Les animateurs et animatrices de territoire, en lien avec les responsables de l'UTR, peuvent être fiers de ce résultat. C'est leur travail qui est récompensé.

Il traduit également la reconnaissance du sérieux de notre organisation par les collectivités locales. Mais au-delà des chiffres, l'enjeu était surtout de faire vivre ce réseau de mandatés.

Des temps d'échanges ont été organisés afin de permettre aux représentants de partager leurs expériences, d'identifier les difficultés rencontrées sur leur territoire et de valoriser les initiatives mises en œuvre.

Plusieurs sujets majeurs ont émergé : la précarité, l'accompagnement du vieillissement, l'accès aux droits, le logement, les politiques de prévention.

Nos mandatés dans les territoires

Territoires	Nbre mandatés
Porte du Médoc	8 +2
Bassin	5
Haute Gironde	1
Hauts de Garonne	8
Médoc	3
Sud Gironde	6
Graves	3
Libournais	4

♦ CDCA : S'engager pour l'autonomie

Notre Union Territoriale a poursuivi son engagement au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) ainsi que dans les travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et de l'ARS (agence régionale de santé).

Nous avons participé aux démarches engagées auprès de l'ARS concernant le fonctionnement des services d'urgence. Les difficultés rencontrées par les patients et les professionnels justifient une vigilance permanente de notre organisation.

Durant l'été 2025, nous avons relayé à tous nos adhérents un questionnaire sur leur appréciation des services d'urgence pour ceux qui y avaient fait appel. Lors du bilan global à l'Agence régionale de santé, il s'est avéré que nous étions le seul syndicat de retraités à avoir diffusé cette enquête.

Nous avons, enfin, pris part aux initiatives organisées à l'occasion de l'anniversaire de la Sécurité sociale, à Lormont, siège du musée national de la sécurité sociale, en février 2026 lors de l'assemblée générale de l'Union départementale CFDT.

Ces engagements traduisent une orientation constante de la CFDT : défendre une protection sociale universelle, adaptée aux évolutions de la société et capable de répondre aux besoins de toutes les générations.

♦ Hôpital Bagatelle



Nous nous sommes engagés pour la défense de l'hôpital Bagatelle, établissement essentiel de l'offre de soins en Gironde.
Notre intervention portait une exigence plus large : garantir une offre hospitalière de qualité, accessible à tous et répondant aux besoins de la population.

Les échanges engagés avec Bagatelle autour de la création d'un Conseil de la vie sociale (CVS) dans l'aide à domicile illustrent également notre volonté de renforcer la place des usagers dans les décisions qui concernent leur prise en charge.
Pour la CFDT, la démocratie sanitaire ne peut être une simple consultation : elle doit permettre une véritable participation des citoyens aux politiques de santé.

Pour le prochain mandat, nous devrons renforcer les liens entre les mandatés et l'ensemble de notre organisation.

3. Services aux adhérent.e.s : Faciliter la vie

L'augmentation du coût de la vie a profondément affecté les retraités.

La hausse des dépenses alimentaires, de l'énergie, des assurances, des complémentaires santé ou encore du logement pèse particulièrement sur celles et ceux qui disposent de pensions modestes.

Face à cette situation, nous avons poursuivi et amplifié notre travail de sensibilisation et d'interpellation, de fourniture de services :

⇒ Enquête réalisée sur les pensions modestes, une étape importante. Elle met en évidence les difficultés rencontrées par un nombre croissant de retraités pour faire face aux dépenses du quotidien. Elle confirme également la nécessité de continuer à défendre une revalorisation régulière des pensions et un meilleur accès aux droits sociaux.

⇒ Mutuelle MGEN Solutions, contrat de groupe aux prestations et tarifs équilibrés, 204 adhérents bénéficie de notre complémentaire santé.

⇒ Cezam, notre partenaire historique culture Loisirs

⇒ Projet de partenariat avec un cabinet d'avocats.

⇒ ASEPT (association santé éducation et prévention dans les territoires), programmes de sensibilisation au bien-vieillir.



4. Notre organisation : Une activité soutenue

- **Développement** : Le mandat a montré une dynamique réelle.

⇒ La création d'une nouvelle plaquette de présentation de l'Union Territoriale. Ce travail constitue une base importante pour mieux faire connaître notre organisation et renforcer son attractivité.

⇒ Relations avec les syndicats de salariés, permettant le transfert d'adhérents qui partent à la retraite, principale source de nouvelles adhésions à l'UTR.

⇒ Renouvellement des forces militantes.

Suite à la décision du Congrès Confédéral de Lyon concernant les objectifs de développement, l'UTR CFDT 33 s'est mise en conformité avec cette décision. Un objectif de développement a été fixé pour les quatre ans de la mandature confédérale, atteindre le chiffre de 860 adhérents en Juin 2026.

Même si ce chiffre n'a pas été atteint, nous avons été proche de ce résultat

« 837 Adhérents » à ce jour.

- **Formation : un levier pour agir**

Incontestablement l'un des points forts du mandat, l'offre de formation, en lien avec les autres structures de la CFDT, a permis d'accueillir de nouveaux adhérents et de permettre à de nouveaux militants d'être plus à l'aise dans leurs mandats et activités syndicales, de renforcer leurs compétences. C'est au total plus de 33 formations qui ont été dispensées durant ce mandat.

Formations 2023/2026	Nbre
Accompagner les adhérents :	**19**
Comment répondre Questions Retraites	3
Adhérent CFDT, bientôt en retraite	7
Systèmes de Retraite	5
Prendre sa place à la CFDT retraité	2
Accueil des nouveaux retraités	territoires
Geste premiers secours avec l'Asept	2
Organiser, structurer, animer	**4**
Conduire une réunion	1
S'approprier le logiciel Gasel	1
Approfondir ses compétences sur Gasel	1
Savoir utiliser le logiciel Tréso-syndicat	1
Communication	**3**
Ecrire pour être lu	1
Outils numériques	1
Améliorer la revue	1
Actions revendicatives	**7**
Proches aidants / Conseil de vie sociale	2
Mandatés CCAS/ CIAS	5



- **Communication** : Des résultats malgré des difficultés

⇒ Evolution du site Internet : l'attractivité a été améliorée, les contenus ont été diversifiés et enrichis notamment pour l'accès à des informations sociales.

⇒ Diffusion régulière de liens internes au réseau militant (circulaires, infolettres et Irex de l'UCR, info internes de l' URI, newsletter de la Confédérale)

⇒ Réalisation d'une plaquette de présentation, la précédente ayant été conçue par nos prédécesseurs il y a dix ans.

L'objectif fixé lors de la précédente AG de renouveler la maquette du Ré-Actif n'a pu être atteint. De même, la commission journal n'a pu se réunir régulièrement

- **Bilan des activités loisirs**

Notre commission, composée de 16 membres, se réunit 4 fois par an. Notre finalité consiste à organiser et suivre des activités variées qui sont proposées à l'ensemble des adhérents de la CFDT Retraités de la Gironde. Nous portons aussi l'organisation et l'animation de la journée « Galette ».

Nous participons à la commission loisirs de l'URR. Nous communiquons sur les sorties des départements voisins de la Nouvelle Aquitaine.

Pendant cette mandature, deux territoires ont organisé, pour leurs adhérents, des sorties de proximité.

Le programme est construit autour de 7 événements, un par mois, de Mars à Juin et de Septembre à Novembre. Il est constitué :

- des randonnées dans le département (Arcachon, Lacanau, Châteaux des Graves, Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, Créon, Vieux Lormont, …),

- une sortie en bus fin Septembre (Vallée des Singes (86), Château Abbadia et Fontarabie (64), Château des Milandes (24) …).

Château des Milandes





⇦ Château Abbadia

- une visite d'entreprise (déchetterie de Bègles, Source des Abatilles, Café de Paris, Lillet, …).

- des visites de Musées (Histoire maritime du Grand Port de Bordeaux, Lascaux 4, Musée d'Aquitaine…).

- des sorties atypiques (bassin des lumières, l'Ange Bleu, la Fête de la Morue, …).

Notre syndicat prend en charge une partie des coûts pour nos adhérents (sortie bus : 35€ ; visites guidées : 5€).

Tous les ans, 70 à 80 personnes, participent au moins à l'une de ces activités. Ces moments de convivialité, créateurs de lien social, sont toujours très appréciés par les présents que nous souhaiterions plus nombreux, en particulier pour les randonnées

5 - Notre implication dans la CFDT

Nous avons plusieurs vies dans la CFDT

La CFDT ne s'arrête pas à notre activité locale de retraités. Nous sommes investi.es dans :

◊ l'Union départementale (Michèle Boucau, secrétaire générale adjointe),

◊ l'Union régionale interprofessionnelle de Nouvelle-Aquitaine (Michel Biensan, membre du Bureau)

◊ l'Union Régionale des Retraités de Nouvelle-Aquitaine (Frédéric Dupont, Didier Gounet et Marielle Dussol au Bureau). Depuis le 2 avril 2026, Marielle Dussol en est la secrétaire générale.

◊ l'Union Confédérale des Retraités (Didier Gounet, Bureau national et depuis le 2 avril Marielle Dussol au conseil).

Des congrès sont organisés à tous les niveaux. Nous les avons préparés collectivement, avons désigné des délégations, et sommes intervenus dans les débats.

A Valence, du 6 au 8 juin 2023, au congrès de l'UCR
A Carcassonne, du 25 au 27 mars 2025 à la rencontre de mi-mandat de l'UCR
A Poitiers (Futuroscope), du 20 au 22 mai 2025, au congrès de l'URI.
A Lormont, le 5 février 2026, à l'assemblée générale de l'UD.
A Limoges, le 1er et 2 avril 2026, au congrès de l'URR
A Bordeaux, du 22 au 26 juin 2026, au congrès de la confédération.

Agnès Pascal de Peretti est intervenue lors de nos congrès



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Zoom sur notre activité

Les journées conviviales « de la Galette »

Durant ce mandat, trois journées conviviales « de la galette » ont réuni 350 adhérents à Ayguemorte les Graves, Bègles et Blanquefort. Les rencontres ont porté sur les thèmes : le pacte du pouvoir de vivre, les mobilités en Gironde, l'actualité générale et les CCAS/ CIAS avec comme objectif de donner envie de s'investir dans son CCAS. Deux saynètes ont illustré le mandatement, rôle et missions des mandatés.

L'ASEPT a animé les activités : bouger pour bien vieillir, le rythme dans la peau. Le mot d'ordre de ces journées est basé sur les échanges et la convivialité.
Et cerise sur le gâteau, nous avons eu aussi 40 rois et reines couronnés par AG.



Les AG d'adhérents

Deux réunions d'adhérents ont été organisées durant ce mandat. Plus de 220 adhérents ont répondu présents pour assister à ces réunions.

- le 30 mai 2024 à Saint Médard en Jalles avec comme thème parlons de nos territoires. L'Asept est venue nous présenter toutes les activités proposées sur la Gironde.
- Le 14 octobre 2025 à Saint-André-de-Cubzac. Le thème choisi était l'importance de se présenter dans les CCAS et CIAS, présentation de leur utilité.

  Présentation et signature de la charte contre les violences sexistes et sexuelles dans la CFDT.
  Intervention de l' Asept sur les budgets et arnaques, les bons réflexes.

La solidarité

Les incendies de juillet-août 2026 en Gironde.

Près de 120 de nos adhérents étaient concernés par l'évacuation de leur domicile, dans 18 communes du département. Nous avons proposé un réseau solidaire afin de les accueillir en cas de besoin. Vous avez été nombreuses et nombreux à proposer un hébergement, une attention, une écoute. Nos militantes et militants de terrain, dans les CCAS ou ailleurs, ont fait preuve d'un engagement sans faille autant qu'ils l'ont pu.

La signature de la charte VVS

Au cœur des valeurs de la CFDT, la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles doit garantir que chaque personne soit respectée en tout lieu et toute situation. Cette priorité est inscrite dans l'article 1 de nos statuts.
C'est lors de l'AG du 14 octobre 2025 qu'une pièce de théâtre humoristique a été jouée, qui a permis de sensibilisé aux VVS les adhérents.

La signature de la charte a clôturé cette journée.

La lutte contre l'extrême-droite

En lien avec d'autres acteurs de la CFDT, nous avons participé aux actions de terrain, à sensibiliser les populations face aux dangers de l'extrême droite, aux antipodes de nos valeurs. Lors des élections européennes de 2024, nous avons participé au débat du 1er mai à l'Union départementale de la Gironde. Il avait pour thème l'Europe sociale et les droits des femmes notamment. Pour la circonstance, Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale de la CFDT, était intervenante.
Des tracts, attirant l'attention sur les dangers des orientations du RN. ont été diffusés lors des élections.



Notre nouveau bureau

Un lieu agréable pour travailler !

Des outils adaptés pour faire des visio !

De grands placards pour le rangement !

Une table de réunion de huit personnes !

On voulait le faire depuis longtemps, il a été le maitre d'œuvre. Merci à Jean-Marie Deluche !

Ce lieu est aussi le vôtre !



RAPPORT FINANCIER



Rapport Financier de la mandature

Les faits marquants de cette mandature :

- L'adoption de la Charte financière en Conseil Syndical le 28 novembre 2024.
- La renégociation du contrat avec le Crédit Coopératif (forfait mensuel, avec l'ouverture d'un livret association rémunéré sur la base du livret A, l'achat de 30 parts sociales) qui nous permet de diminuer les coûts de gestion du compte et de percevoir des intérêts qui couvrent largement les frais bancaires.
- La rénovation (résolution très ancienne), en 2025, de notre bureau et l'achat de matériel de visio plus performant pour un coût total de 14 800 €.
- La mise en place du dispositif « dons aux associations » pour les militants imposables qui diminue les frais d'indemnités kilométriques (plus de 2 000 € non dépensés chaque année).
- L'abandon de la participation aux frais de repas pour les réunions d'instances (hors galette et assemblée annuelle des adhérents).
- La prise en charge de l'abonnement au Retraité Militant pour les militants engagés au sein des instances et tous les mandatés.
- la participations ponctuelles aux frais de travaux réalisés dans l'Union Départementale.

Notre capacité financière s'est encore améliorée sur ce mandat du fait :

- de la progression du nombre d'adhérents (723 à fin 2022, 815 à fin 2025; + 12,72% en 3 ans)
- de l'augmentation de la cotisation moyenne (9,99 à fin 2022, 10,87 à fin 2025; + 8,81% en 3 ans).

	2025	2024	2023
Adhérents	815	787	747
Cotisation moyenne	10,87	10,52	10,23

- Nous appliquons systématiquement le taux de révision proposé par Commission Confédérale.

Nous disposons, en fin d'année, de 2 ans et demi de trésorerie pour couvrir nos frais de fonctionnement.

Les comptes de résultats des 3 dernières années :

	2025	2024	2023
Charges	*54 808,49*	*34 646,21*	*35 445,96*
Produits	*51 414,94*	*46 105,68*	*40 563,64*
Résultat	*-3 393,55*	*11 459,47*	*5 117,68*

Remarques sur la typologie de nos adhérents :

La plupart des **adhésions** à notre syndicat sont liées à des transferts issus des syndicats d'actifs (> 90 %).

Le **nombre d'adhérents** qui n'ont pas opté pour le Prélèvement Automatique des Cotisations est en diminution (51 adhérents à la fin 2022 contre 44 à la fin 2025).

La **répartition** entre Hommes et Femmes reste stable (41,77 % de femmes à la fin 2022, 41,22 % à fin la 2025).

196 adhérents avaient adhéré à la **complémentaire santé** proposée par la CFDT Retraité.

Conclusion :

Notre situation financière est saine grâce à notre nombre d'adhérents.

Notre gestion se fait en toute transparence, sous le contrôle de la Commission de Contrôle des Comptes et du Conseil.

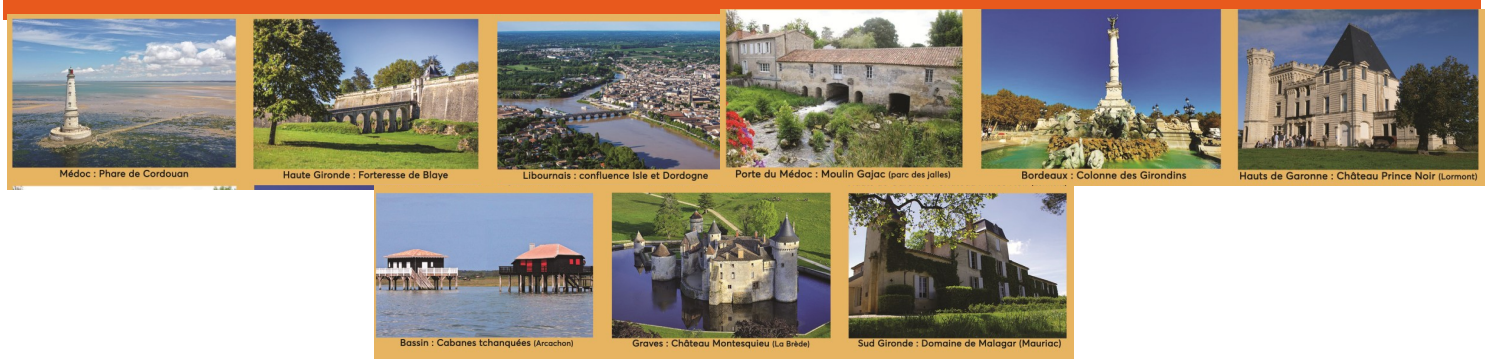
Cela nous a permis de réaliser toutes les actions décidées, sans dépenser sans compter, sans nous empêcher d'agir.

2023/2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES DE LA GIRONDE

AVANT PROJET DE RÉSOLUTION



RESOLUTION DU SYNDICAT DE LA GIRONDE

Un syndicat proche de ses adhérents, engagé dans les territoires

0.0. *Les conflits se multiplient dans le monde et perturbent de façon significative l'économie mondiale.*

Le dérèglement climatique semble s'accentuer et nous assistons impuissants à des périodes d'inondations, à des tornades destructrices, et à des évènements de sécheresse favorisants au passage les incendies et la Gironde n'est pas épargnée.

Enfin les mouvements d'extrême droite s'installent progressivement dans plusieurs pays et en France nous pouvons craindre l'arrivée du Rassemblement national lors des prochaines échéances électorales.

De ce fait, nous traversons actuellement une période d'incertitude particulièrement anxiogène, qui oblige la CFDT se positionner, ou à réaffirmer ses positions sur ces questions

0.1. Notre syndicat inscrit son action dans les orientations de la CFDT, de l'Union Confédérale des Retraités et de l'Union Régionale des Retraités Nouvelle-Aquitaine. Il agit dans la fidélité aux valeurs de démocratie, de solidarité, de justice sociale, d'émancipation et de proximité qui fondent notre engagement syndical.

0.2. Cette résolution s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la précédente mandature. Elle s'appuie sur les échanges conduits avec les équipes militantes et les adhérents de notre territoire girondin. Ces rencontres ont confirmé une même ambition : construire un syndicat plus proche de ses adhérents, plus présent dans les neuf territoires et plus influent dans les décisions qui concernent les retraités.

0.3. Pour les trois années à venir, notre ambition s'articule autour de trois engagements qui guideront chacune de nos décisions :

- **Être proches**, en développant un syndicalisme de terrain, présent sur notre territoire, à l'écoute des adhérents.

- **Agir ensemble**, en favorisant la participation de chacun, le partage des expériences, la convivialité et la construction collective de nos actions.

- **Peser sur les décisions**, en portant les revendications des retraités auprès des élus, des institutions et de tous les acteurs de la vie locale afin d'obtenir des avancées concrètes.



0.4. Ces trois engagements constituent le fil conducteur de cette résolution. Ils traduisent notre volonté de faire vivre un syndicat utile, visible, ouvert et capable de répondre aux attentes des retraités d'aujourd'hui comme de demain.

1. ÊTRE PROCHES

1.1 Renforcer la démocratie et la proximité avec les adhérents

1.1 1 Fidèle aux valeurs de la CFDT, notre syndicat continuera à défendre la démocratie, la laïcité, l'État de droit, les libertés individuelles et collectives ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il prendra toute sa place dans les initiatives portées par la CFDT en faveur d'une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de chacun.

1.1.2. Dans la période qui s'ouvre, plus que jamais, notre syndicat traduira sa vigilance démocratique en actions concrètes : informer et former les adhérents, combattre les idées d'extrême droite, intervenir dans le débat public et soutenir les initiatives de la CFDT en faveur de l'État de droit, des libertés et de la solidarité.

1.1.3. Notre syndicalisme ne peut se limiter à la défense des seuls intérêts matériels des retraités. Il doit contribuer au débat public, porter des propositions et participer à la construction des politiques locales chaque fois que les conditions de vie, l'accès aux droits ou la qualité des services publics sont en jeu.

1.1.4. Notre syndicat favorisera toutes les formes de démocratie participative permettant aux adhérents de devenir acteurs de leur territoire. Il encouragera la participation citoyenne dans les communes, développera les échanges avec les élus locaux et contribuera à faire émerger des réponses concrètes aux attentes des habitants.

1.1.5. Notre présence dans les CCAS/ CIAS, le CDCA, la CRSA, les conseils de vie sociale (CVS), EHPAD, Résidence Autonomie et toutes les instances de concertation constitue un levier essentiel pour faire entendre la voix des retraités. Nous veillerons à renforcer cette présence et à mieux accompagner nos représentants.

1.1.6 Plus notre organisation sera proche des retraités, plus elle sera en capacité de défendre leurs intérêts, de porter leurs revendications et de construire avec eux des réponses adaptées aux défis de notre territoire.

2. AGIR ENSEMBLE

2.1 Mieux travailler, mieux militer et développer nos neuf territoires

2.1.1 Les neuf territoires renforceront leur présence locale en organisant régulièrement des réunions dans différentes communes Ce choix répond à une double ambition : faciliter la participation des adhérents et mieux connaître les réalités locales qui nourrissent notre action revendicative.

2.1.2 Les déplacements pouvant constituer un frein à la participation, le syndicat encouragera toutes les initiatives facilitant la mobilité des adhérents, notamment le covoiturage et l'organisation de transports solidaires.

2.1.3 Chaque réunion devra être un temps d'échanges, de débat, de stratégie pour mener des actions revendicatives et également de convivialité. L'accueil des nouveaux adhérents fera l'objet d'une attention particulière afin de favoriser leur intégration et leur engagement dans la vie du syndicat.

2.1.4 Les adhérents seront invités à participer activement à l'animation des réunions afin de recueillir les attentes des adhérents, d'identifier leurs centres d'intérêt. Ils pourront faire découvrir leur commune, son patrimoine, ses projets, ses services, ses associations ou les initiatives locales qui contribuent à la qualité de vie des habitants.
Ces rencontres pourront être prolongées par des visites, des découvertes culturelles ou patrimoniales et des temps de convivialité favorisant le lien social.



Réunion Porte du Médoc

2.1.5 Le syndicat encouragera les rencontres entre les animateurs de territoires afin de faire connaître les initiatives locales et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même organisation.

2.1.6 Les comptes rendus des réunions et des initiatives locales, illustrés lorsque cela est possible, seront diffusés à l'ensemble des adhérents du territoire afin de valoriser les actions conduites, partager les expériences et donner envie de participer.

2.1.7 Le syndicat favorisera les échanges de bonnes pratiques entre les équipes. Les expériences réussies dans un territoire devront pouvoir être connues, adaptées et reproduites dans les autres secteurs lorsque cela est pertinent.

2.1.8 Notre organisation veillera à développer des méthodes de travail favorisant la participation de chacun, l'écoute et la construction collective des décisions.

2.1.9 Pour Bordeaux métropole, nous devrons envisager, dans notre plan de travail, une prise en charge spécifique.

.

BORDEAUX MÉTROPOLE



2.2. Former pour émanciper et agir

2.2.1 La formation constitue un levier essentiel pour développer l'autonomie des militants, renforcer leurs compétences et préparer le renouvellement de nos équipes. C'est notre point fort et il le restera.

2.2.2 Le syndicat accompagnera les responsables, les nouveaux militants et les équipes locales dans la prise de leurs responsabilités en favorisant l'accès aux formations proposées par la CFDT.

2.2.3 Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des représentants dans les différentes instances afin qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour porter efficacement les positions de la CFDT.

2.2.4 Le syndicat encouragera les formations consacrées à la communication, à la prise de parole, à l'animation de réunions, afin de renforcer notre capacité d'action.

2.2.5 Les échanges d'expériences entre militants constitueront également un véritable outil de formation**.** Des rencontres thématiques permettront de partager les pratiques développées.

2.3 Se développer, une priorité absolue

2.3.1 Le développement est une condition indispensable de notre capacité d'action. Notre ambition est d'accueillir davantage d'adhérents et leur donner toute leur place dans la vie de notre organisation.

2.3.2 Le syndicat développera une stratégie d'« aller vers » en renforçant sa présence, dans les forums des associations, les salons seniors, les manifestations locales et tous les lieux de rencontre des retraités.

2.3.3 Il renforcera les liens avec les syndicats de salariés afin d'améliorer le transfert des adhérents vers la CFDT Retraités. À cette fin, il sollicitera sa participation aux conseils, congrès, assemblées générales et réunions des syndicats professionnels.

2.3.4 Notre communication mettra en valeur les quatre raisons d'adhérer à la CFDT Retraités : défendre ses droits, bénéficier de services utiles, partager des moments de convivialité et agir collectivement pour transformer la société…

2.3.5 Le syndicat poursuivra le développement de partenariats avec les acteurs du territoire : ASEPT, Cézam, Complémentaire santé CFDT Retraités, Vélo-Cité, professionnels du droit, associations locales, collectivités territoriales, le pacte du pouvoir et toute structure susceptible d'apporter des services ou des réponses utiles aux adhérents.

2.3.6 Le syndicat relancera l'activité de la commission développement. Elle élaborera un programme annuel précisant les publics à rencontrer, les initiatives à organiser, les syndicats d'actifs à mobiliser et les résultats attendus en matière d'adhésions et de transferts.



2.4. Communiquer, un enjeu essentiel

2.4.1 La communication est un outil majeur de développement, de fidélisation et de visibilité. Elle doit faire connaître nos valeurs, nos revendications et les résultats de notre action.

2.4.2 Le syndicat développera une communication de proximité en valorisant les initiatives locales, les actions conduites dans les communes et les témoignages des adhérents.

2.4.3 Les territoires seront encouragés à rédiger des articles présentant leur commune, leurs actions ou leurs projets afin d'alimenter les supports de communication du syndicat.

2.4.4 Le syndicat renforcera la visibilité de son site Internet et développera sa présence sur les supports numériques afin de mieux répondre aux attentes des retraités.

2.4.5 Il développera les relations avec la presse locale par la diffusion régulière de communiqués, d'informations et de prises de position sur les sujets concernant les retraités.

2.4.6 Les supports audiovisuels, les photographies et les films seront davantage utilisés pour rendre compte des initiatives locales et valoriser l'engagement des militants.

2.5 Garantir une organisation efficace

2.5.1 La qualité de notre organisation conditionne l'efficacité de notre action. Elle repose sur le partage des informations, la transparence et la participation de tous.

2.5.2 Le syndicat traduira les orientations de cette résolution en un plan de travail partagé

2.5.3 Un bilan annuel de la mise en œuvre de la résolution sera présenté aux instances du syndicat afin d'adapter nos priorités et de renforcer l'efficacité collective.

2.5.4 En développant un fonctionnement plus participatif, plus proche du terrain et plus ouvert sur les territoires, notre syndicat se donnera les moyens de répondre aux attentes des retraités et de renforcer durablement son influence.

3. PESER SUR LES DECISIONS

3.0.1 Notre ambition est de faire du syndicat un acteur reconnu du dialogue social territorial.
Pour être entendus, nous devons être présents, visibles et force de propositions.
Notre action syndicale ne peut se limiter au constat des difficultés ; elle doit contribuer à construire des solutions avec les élus, les institutions et les partenaires locaux.

3.0.2 Les réunions des neuf territoires, les échanges avec les adhérents et les rencontres avec les mandatés permettront d'alimenter notre réflexion et de définir nos priorités revendicatives.

3.0.3 Renforcer le lien avec nos élus retraités siégeant dans les instances de la CFDT (UCR, URI, UD) est essentiel.
Leur expérience et leur regard constituent une richesse pour notre syndicat et contribuent à renforcer la place des retraités dans la CFDT.
Le syndicat refusera de mandater dans des organismes paritaires un.e retraité.e non adhérent.e au syndicat CFDT des Retraités de la Gironde

3.0.4 Lorsque la situation l'exigera, le syndicat soutiendra ou prendra l'initiative d'actions publiques permettant de faire évoluer les décisions concernant les retraités, dans le respect des orientations de la CFDT.



3.1 Santé, autonomie, accès aux soins et logement

3.1.1 *En Gironde, les difficultés d'accès aux soins concernent principalement les territoires ruraux du Blayais, du Médoc, du Nord-Libournais, du Sud-Gironde et de certaines communes de l'Entre-deux-Mers. Ces secteurs connaissent une faible densité de médecins généralistes et de spécialistes, des délais de rendez-vous importants et des difficultés pour trouver un médecin traitant.*

3.1.2 Le syndicat poursuivra son engagement en faveur d'un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Il soutiendra toutes les initiatives permettant de lutter contre les déserts médicaux et de garantir une offre de santé de proximité.

3.1.3 Il sera attentif au développement des maisons de santé pluriprofessionnelles, des nouveaux modes d'exercice coordonnés et des organisations innovantes favorisant l'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées.

3.1.4 Le syndicat contribuera à faire connaître les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées, des proches aidants et des personnes en perte d'autonomie. Il relaiera les informations utiles auprès des adhérents et des retraités.

3.1.5 En lien avec l'URR, il portera les revendications de la CFDT en faveur d'une politique ambitieuse de l'autonomie, du maintien à domicile et d'un accompagnement digne du vieillissement. La question spécifique du logement sera intégrée dans notre plan de travail.





3.2 Agir dans les territoires

3.2.1 Les communes et les intercommunalités sont les premiers lieux de mise en œuvre des politiques publiques de proximité. Le syndicat renforcera sa présence auprès des élus locaux afin de faire entendre les attentes des retraités. Pour Bordeaux Métropole nous devrons envisager une prise en charge spécifique.

3.2.2 Les représentants de la CFDT dans les CCAS, les CIAS, le CDCA, la CRSA et les autres instances de concertation jouent un rôle essentiel. Le syndicat poursuivra leur accompagnement, favorisera les échanges de pratiques et développera les temps de coordination.

3.2.3 Une réunion annuelle des représentants sera organisée afin de partager les expériences, de préparer les échéances importantes et de porter collectivement les positions de la CFDT.

3.2.4 Le syndicat encouragera la constitution de réseaux d'échanges entre les représentants, notamment grâce aux outils numériques, afin de faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques.

3.2.5 Il veillera à renforcer la visibilité et la reconnaissance des représentants CFDT auprès des collectivités territoriales et des partenaires.

3.3 Les services publics de proximité

3.3.1 L'égalité d'accès aux services publics constitue une condition essentielle de la cohésion territoriale. Les retraités doivent pouvoir accéder facilement aux démarches administratives, aux services sociaux et aux services de santé, quel que soit leur lieu de résidence.

Il n'existe pas de recensement officiel complet des fermetures et réorganisations de services ayant eu lieu en Gironde ces 4 dernières années. Mais les territoires les plus concernés sont le sud gironde, la haute gironde, le médoc, le bassin d'Arcachon (hors la ville d'Arcachon) et le libournais rural

3.3.2 Le syndicat poursuivra son action en faveur du maintien et du développement des services publics de proximité. Il sera particulièrement attentif aux conséquences des restructurations sur les populations les plus fragiles.

3.3.3 Il contribuera à faire connaître les Maisons France Services (48 en Gironde en août 2026) et les services qu'elles proposent. Il participera, avec l'URR et l'URI, à l'évaluation de leur fonctionnement afin d'identifier les difficultés rencontrées par les usagers et de proposer les améliorations nécessaires.

3.3.4 Le syndicat portera une attention particulière aux questions de mobilité, de transport et d'accès aux services. Il interviendra auprès des collectivités lorsque les besoins des retraités ne seront pas suffisamment pris en compte.

3.3.5 Il agira également sur les questions liées au logement, à l'adaptation de l'habitat et au maintien à domicile afin de permettre aux retraités de vivre le plus longtemps possible dans des conditions dignes et sécurisées.

3.3.6 Conscient des conséquences du changement climatique sur la vie quotidienne, le syndicat soutiendra les initiatives locales favorisant la transition écologique, la préservation de l'environnement et l'adaptation des territoires. Il veillera à ce que ces politiques prennent pleinement en compte les besoins des retraités.

3.4 Développer les partenariats et le lien social

3.4.1 Les partenariats contribuent à renforcer l'utilité de notre organisation et à répondre aux attentes des adhérents.

3.4.2 Le syndicat poursuivra et développera les partenariats engagés avec les structures partageant nos valeurs, notamment dans les domaines de la prévention, de la santé, de la mobilité, des loisirs, de l'accès au droit et de la solidarité. MGEN Solutions, ASEPT, Cézam, avocats, Pacte du Pouvoir de vivre…



3.4.3 Il restera attentif à toute nouvelle initiative susceptible d'apporter des services utiles aux adhérents et d'enrichir notre offre syndicale.

3.4.4 Les activités culturelles, les sorties, les visites et les rencontres participent pleinement au maintien du lien social. Elles favorisent l'intégration des nouveaux adhérents et renforcent le sentiment d'appartenance à notre organisation.

3.4.5 Le syndicat encouragera les initiatives organisées dans les territoires et favorisera leur ouverture à l'ensemble des adhérents afin de développer les échanges et la convivialité.

3.4.6 En renforçant son action revendicative, sa présence dans les territoires et ses partenariats, notre syndicat affirme sa volonté d'être un acteur reconnu, utile et influent au service des retraités et de l'intérêt général.

Conclusion

Ensemble, en mettant en œuvre cette résolution, faisons vivre le syndicat que nous voulons :

- **proche des adhérents et des retraités ;**
- **présent et actif dans les territoires ;**
- **capable de rassembler et de donner envie d'agir ;**
- **force de propositions auprès des décideurs ;**
- **résolument engagé pour défendre les droits et améliorer la vie quotidienne des retraités.**

49. Être proches, agir ensemble, peser sur les décisions : telle est notre ambition pour construire un syndicat fort, utile et reconnu, au service des retraités d'aujourd'hui et de demain.

Glossaire

ARS : Agence régionale de santé
ASEPT : Association santé éducation et prévention dans les territoires
CCAS / CIAS : Centre communal ou intercommunal d'action sociale
CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
SPDA : Service public départemental de l'autonomie
CVS : Conseil de vie sociale
UTR : Union territoriale des retraités (qui devient **syndicat** lors de cette assemblée générale)
URR : Union régionale des retraités
UCR : Union confédérale des retraités
UD : Union départementale (interprofessionnelle)

Bulletins de candidatures

Notre UTR fonctionne grâce à un réseau de bénévoles,
Plus nous serons nombreux, plus le travail pour notre fonctionnement sera facilité.

Nous vous invitons à déposer vos candidatures :

- **pour le bureau de vote de l'AG,**

Le bureau de vote est élu par le conseil UTR du 15 octobre 2026.
Il sera composé de 5 membres dont le trésorier, Jean-Marie Deluche et deux membres du conseil.
Il a pour fonction :

- de vérifier le nombre de mandats retirés,
- vérifier les pouvoirs attribués,
- compter les votes exprimés à main levée,
- procéder au dépouillement des votes à bulletin secret.

Les moyens de l'UTR sont mis à la disposition de ce Bureau.

- **pour le conseil départemental,**

Il est composé au maximum de 26 membres élus par les adhérents.
Sa fonction est déterminée par l'article 12 des statuts : Le conseil se réunit au moins trois fois l'an.

Le conseil :

- élit le bureau,
- délibère de tous les sujets intéressant de l'UTR dans le cadre des orientations décidées par l'assemblée générale,
- désigne et mandate ses représentants dans les diverses institutions la concernant,
- approuve les comptes du syndicat CFDT des retraités.

Chaque conseiller bénéficie d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité. La moitié au moins des membres doit être présente pour que les délibérations soient valables.

- **pour la commission de contrôle des comptes**

Elle est composée de 3 membres au maximum.
Sa fonction est fixée par l'article 14 des statuts Contrôle financier.
Pour la vérification des comptes, **une commission de contrôle financier** est instituée.
Elle comprend trois membres **pris en dehors du conseil** et élue en assemblée générale.
Cette commission se réunit une fois par an.
Un des membres présente le rapport de la commission devant l'Assemblée Générale.

Bulletin de candidature à retourner avant le 11 octobre 2026

Au siège de l'UTR ou par mail à l'adresse gironde@retraites.cfdt.fr

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

Lieu de résidence :

Territoire :

Secteur Professionnel d'origine

Déclare être candidat :

- Au bureau de vote de l'AG (2 postes),*
- Au Conseil départemental (26 postes), *
- A la commission de contrôle des comptes(3 postes).*

Bulletin de participation/ projet Ordre du Jour



Complexe socio culturel

rue Henri Dunant Lormont

Comment s'y rendre?

- Le tram A (descendre à la Gravière) puis 480 m à pieds pour arriver à la salle.
- Liane : 32

Des places de parking gratuites et à proximité de la salle.

Et les autre moyens de locomotion



Projet ordre du jour

8h 30	Accueil, café et viennoiseries
9h	Ouverture de l'AG statutaire
	Mise en place des bureaux de vote
9h 30	vote et fermeture de l'AG statutaire
9h 40	Présentation du rapport d' activité,
	du rapport financier
	Intervention des 9 territoires
	Vote sur l'activité
	Quitus sur le rapport financier
15 mn	Pause
11h 00	Intervention des invités URI/ UCR
11h 45	Remerciements aux sortants
12 h 15	Repas (dont apéro) : élections du conseil pendant le repas.
14h30	Proclamation des résultats des élections
14h 40	Asept - réunion du nouveau conseil
15h 15	Présentation de l'orientation, débats sur les amendements
16h 15	vote sur la résolution
16h 30	clôture du congrès et convivialité

Bulletin de candidature à retourner avant le 11 octobre 2026

Envoyez votre inscription 8 rue Théodore Gardère 33000 Bordeaux

ou par mail à l'adresse : gironde@retraites.cfdt.fr

Nom : **Prénom :**

Participera à la journée* **oui** **non**

Donne pouvoir à :

* rayer la mention inutile

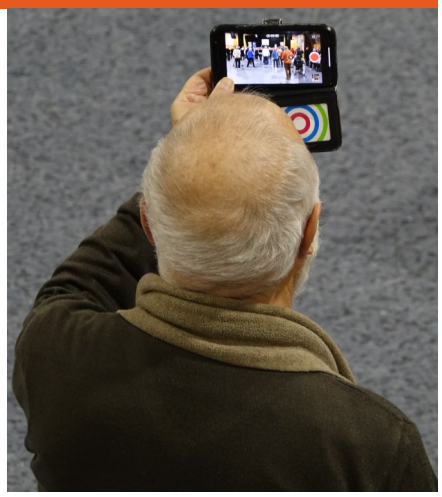
CONVIVIALITE



Un des rois de la galette !

ASSEMBLEE GENERALE DES RETRAITES CFDT DE LA GIRONDE

LE MARDI 24 NOVEMBRE 2026 À LORMONT



Souriez vous êtes filmé.es !

Les Bénévoles au congrès de la CONF !





on danse !



Apéro !